

Image not found or type unknown



Les droits de mon mari algerien

Par **brini**, le **12/01/2009** à **23:18**

bonsoir je suis de nationalité française et je suis marié avec un algérien on a fait la transcription ça fait plus d'un an et les papiers transcrits sont à ma disposition mais le mariage n'est pas encore consommé mais ils ont dit que mon mari a le droit de récupérer ses papiers et il peut demander un visa d'installation en France même si j'ai lui pas envoyé ses papiers alors veuillez m'expliquer comment il peut faire ça et quel sont ses droits vers moi puisque on a fait la transcription depuis plus d'un an et j'ai pas encore demandé le divorce puisque c'est très compliqué merci de répondre.